

La **Fédération de golf du Québec** sanctionne les épreuves qui sont en vigueur au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération spécifiques aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** :

(http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES (2017)

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES
Pee-Wee	11-12 ans	M+F
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	F
Juvenile	15 ans	M

CATÉGORIES ADMISSIBLES (2018)

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	M+F
Junior	17 ans	F

B) AFFILIATION

Membre d'un organisme reconnu par la Fédération.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXES
13 à 16 ans	En date du 1 août 2018	M
13 à 17 ans	En date du 1 août 2018	F

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum : 6 athlètes : 4 garçons : 2 juvéniles et 2 bantam
2 filles : junior (17 ans seulement), juvénile ou bantam

Entraîneur — accompagnateur

Entraîneur 1 obligatoire

Accompagnateur 1 maximum

Dans la mesure du possible, une des deux personnes devra préférablement être de sexe féminin.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur devra posséder l'un des niveaux de certification du PNCE suivant :

- Entraîneur nouveau compétiteur — PGA du Canada (formé)
- Entraîneur compétiteur en développement — PGA du Canada (formé)
- Compétition-Introduction — Partie A et B — multisport (formé)
- Instructeur – Golfeurs débutants — PGA du Canada (formé)
- Instructeur – Golfeurs intermédiaires — PGA du Canada (formé)

L'entraîneur doit obligatoirement détenir la certification requise.

D) AFFILIATION

Tous les athlètes doivent être membres de la Fédération (Golf Québec).

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Les athlètes seront invités à participer à 1 événement du Circuit régional junior (CRJ) qui se tiendra dans la plupart des régions du Québec et qui servira pour l'identification de talents de la Fédération de golf du Québec. Les meilleurs athlètes seront invités par l'entraîneur à participer à une rencontre identifiée par la Fédération à l'été 2018.

1. Compétition régionale :

- Une compétition de 18 trous, partie par coups
 - Si la ronde est annulée en raison de la mauvaise température, elle doit être fait avant le 30 juin 2018.

Remettre au responsable de l'URLS et à la Fédération les résultats de la sélection finale de l'équipe.

F) ADMISSIBILITÉ

Pour qualifier une région, une finale régionale doit avoir lieu l'année précédant la Finale des Jeux du Québec ainsi que l'année de la Finale elle-même.

Pour qualifier un athlète à la Finale des Jeux du Québec, celui-ci doit participer à la finale régionale selon son lieu d'appartenance l'année de la Finale et être sélectionné. De plus, il doit être identifié élite, relève ou espoir selon les règles d'identification de Golf Québec tout en respectant les âges au point II. A) à la page 2.

* Voir annexe pour les règles d'identifications

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par le club de golf dans lequel il est membre au moment de la date limite d'inscription de sa finale régionale.

Si un athlète est membre a plus d'un club de golf, il devra sélectionner au moment de la date limite d'inscription de sa finale régionale, quel club/région il représentera tout au long de la saison.

Exception : Pour les golfeurs publics (ceux qui ne sont pas membres d'un club de golf, mais affiliés à la Fédération), le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par son lieu de résidence.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

- Deux balles, meilleures balles – formule Stableford (par équipe)
- Vegas à deux – formule Stableford (par équipe)

- Partie par coups – formule Stableford (individuelle)

Prendre note, qu'il n'y aura plus de prolongation pour déterminer la 2^e et 3^e position, seulement pour la première position et ce dans chacune des catégories.

I) SURCLASSEMENT

GARÇONS : Si une région n'a aucun joueur de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer le(s) joueur(s) manquant par un autre compétiteur de catégorie pee-wee (11 ou 12 ans). Aucun joueur de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'un joueur qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifié dans son groupe d'âge.

FILLES : Si une région n'a aucune joueuse de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer cette joueuse par une autre compétitrice de catégorie pee-wee (11 ou 12 ans). Aucune joueuse de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'une joueuse qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifiée dans son groupe d'âge.

J) SUBSTITUTION

Permise pourvu que l'athlète ait participé aux compétitions régionales.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

JOURS / ÉPREUVES		GARÇONS JUVÉNILES	GARÇONS BANTAM	FILLES 15-17 ANS	FILLES BANTAM	TOTAL
2 balles, meilleure balles	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Végas à deux	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Parties individuelles	Or	1	1	1	1	4
	Argent	1	1	1	1	4
	Bronze	1	1	1	1	4

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGES

Le système de pointages qui sera utilisé sera le suivant :

*Épreuve(s) = les épreuves masculines individuelles
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 1*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines individuelles
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves masculines en équipe
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines en équipe
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 4*

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de toutes les épreuves des athlètes par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la Fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

Annexe :

RÈGLES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ESPOIR EN GOLF

ÂGE	12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 ans
CATÉGORIE	Pee-wee	Bantam	Juvenile	Junior	Amateur – adulte
OPTION 1 (OU)					
SYSTÈME DE POINT	ODM pee-wee (GQ)	ODM bantam (GQ)	ODM junior – global (GQ)	ODM junior - global (GQ)	ODM amateur (GQ)
POSITION – GARÇONS	Top 20	Top 40	60 premiers juvéniles	Top 30	Top 20
POSITION – FILLES	Top 10	Top 20	25 premières juvéniles	Top 15	Top 20
OPTION 2 – ENGAGEMENT ET RÉSULTATS EN COMPÉTITIONS (OU)					
# COMPÉTITIONS	Local et régional : 2	Régional et provincial : 3	Régional et provincial : 4	Régional et provincial : 4	Provincial et national : 4
SANCTIONNÉES PAR :	Golf Québec, Golf Canada, Circuit école GE AGP, CJGA, Maple Leaf Tour, AJGA				
MOYENNE DE SCORE EN COMPÉTITIONS - G	100	95 (13 ans) / 90 (14 ans)	85	80	75
MOYENNE DE SCORE EN COMPÉTITIONS - F	110	105 (13 ans) / 100 (14 ans)	95	90	85
OPTION 3 – NIVEAU DE JEU ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS TECHNIQUES					
FACTEUR HANDICAP – G	30	25	20	15	10
FACTEUR HANDICAP – F	36	30	25	20	15
DOIT ÊTRE DÉMONTRÉ POUR L'OPTION 3 SEULEMENT QUE L'ATHLÈTE A RENCONTRÉ LES EXIGENCES MINIMALES SUIVANTES POUR CONFIRMER SON ENGAGEMENT					
ENCADREMENT/ ENGAGEMENT	n/a	<p>A participé à au moins 3 ou 4 compétitions sanctionnées par les organismes nommés plus haut et répond aux attentes quant au nombre de compétitions minimales attendues selon l'âge.</p> <p>A été et est encadré par un entraîneur membre de la PGA du Canada et a été et est inscrit dans un programme d'encadrement (privé ou scolaire), pour la saison qui se termine et pour celle à venir.</p>		<p>L'athlète doit présenter un dossier qui démontre son engagement (formulaire et lettre).</p> <p>L'entraîneur est membre de la PGA du Canada et est certifié (ENC ou ECD).</p> <p>Être étudiant au niveau collégial.</p> <p>Être membre Alliance Sport-études.</p>	
		<p>Être en mesure de présenter un plan d'entraînement et de compétitions pour la saison qui se termine et pour celle à venir.</p>			

RÈGLES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU RELÈVE EN GOLF

18 ans et moins

6 garçons

6 filles

1. En fonction de son rang à l'Ordre de mérite provincial junior de Golf Québec modifié en 2016 (garçons et filles).

6 meilleurs garçons

6 meilleures filles

RÈGLES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ÉLITE EN GOLF

23 ans et moins

4 hommes / garçons

4 femmes / filles

Sélection faite selon les critères suivants et dans l'ordre présenté :

1. Être membre de l'équipe nationale ou de l'équipe nationale de développement sans brevet (hommes et femmes)
2. Gagnant(e) du Championnat national amateur
3. 1^{re} position à l'Ordre de mérite national junior filles et garçons
4. Gagnant(e) du Championnat national junior filles et garçons
5. ODM national amateur de Golf Canada (hommes et femmes)

À l'intérieur des 20 premières places (top 20) – hommes

À l'intérieur des 20 premières places (top 20) – femmes

6. ODM provincial amateur de Golf Québec (hommes et femmes)

À l'intérieur des 3 premières places (top 3) – hommes

À l'intérieur des 3 premières places (top 3) – femmes

Doit avoir participé au Championnat national amateur et fait la coupure (hommes et femmes)

7. ODM provincial junior (filles et garçons)

À l'intérieur des 3 premières places (top 3) – garçons

À l'intérieur des 3 premières places (top 3) – filles

Doit avoir participé au Championnat national junior et fait la coupure (garçons et filles)

8. Gagnant(e) du Championnat provincial junior filles et garçons

Doit avoir participé au Championnat national junior et fait la coupure (garçons et filles)

9. La suite des meilleures positions à l'ODM provincial amateur (hommes et femmes) pour compléter la liste selon le quota mentionné plus haut.

Doit avoir participé au Championnat national amateur (hommes et femmes)

Notes :

- Lorsqu'il est mentionné *Ordre de mérite provincial junior*, il est question de l'ODM global pour les garçons. Cela ne s'applique pas aux filles.
- Par *national* nous entendons *canadien*.